



Valenciennes, le 19 février 2013

<http://sgen.uvhc.free.fr>

Vincent Poirriez

Courriel : Vincent.Poirriez@univ-valenciennes.fr

M. le Président
de l'Université de Valenciennes
et du Hainaut Cambrésis

Objet : Interrogations publiques :
Délibérations du CA et consultation du CT concernant la répartition des emplois ?

Monsieur le Président,

Nous sommes interrogés sur la répartition des emplois obtenus par l'UVHC dans le cadre d'une part de la création de 1000 emplois dans les universités en 2013, 5 pour l'UVHC, et d'autre part sur la mise en œuvre de la loi dite Sauvadet.

Nous avons tenté de trouver une délibération du Conseil d'Administration sur ces sujets et avons échoué. Comme la loi précise que le Conseil d'Administration fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents (Article L.712-3-IV-5 du code de l'éducation), si ce sujet n'a pas déjà été traité par le CA, il le sera sans aucun doute prochainement.

Au cas où une délibération du CA nous aurait échappée, merci de nous la communiquer. Dans le cas contraire nous nous tiendrons informés des prochains CA.

Par ailleurs, s'agissant de gestion des effectifs, emplois et compétences, l'article 34 du décret établissant les Comités Techniques d'Établissements Publics indique qu'il doit y avoir consultation du comité technique à ce sujet. Ce sera donc deux points qui seront sans aucun doute à l'ordre du jour du prochain CT.

Il nous semble que sur ces deux questions, le calendrier est assez serré puisqu'il faut mettre en place les opérations de recrutement.

En attente d'éléments de réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter, avec l'assurance de notre considération respectueuse et syndicale,

Vincent Poirriez
Secrétaire de la section

SGEN-CFDT de l'UVHC

